

Protection des données et transparence

Bulletin d'information, n° 32, automne 2013

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

Les préposées prennent congé

Parvenues au terme de leur mandat le 31 décembre 2013, Isabelle Dubois et Anne Catherine Salberg vous adressent leur dernier bulletin d'information.

Nous avons décidé de fermer officiellement notre bureau aux usagers institutionnels et citoyens à la fin de ce mois de novembre. Les nouvelles demandes seront laissées pour traitement à la prochaine autorité, de manière à ne pas entamer des démarches que nous ne pourrions pas clôturer. Nos derniers jours en décembre seront consacrés au tri et à l'archivage des dossiers, de manière à ce que la nouvelle autorité entre en fonction dans un bureau dont les dossiers sont à jour.

Aucune information n'a été communiquée sur la composition de cette nouvelle autorité, de sorte qu'il est peu probable qu'un passage de témoin en bonne et due forme puisse avoir lieu. La seule information en notre possession est le fait que l'élection du préposé et de son adjoint est mise à l'ordre du jour du Grand Conseil des 28 et 29 novembre prochain.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à collaborer avec vous tous, nos quelques 400 partenaires institutionnels, qui avez œuvré de concert à la mise en place d'une politique publique en matière de protection des données et de transparence dans le canton, au service des citoyennes et citoyens, dont le renforcement des droits est plus nécessaire que jamais dans la société de l'information.

Nos activités

Agréments (protection des données)

Projet de mise en place d'un système d'information des ressources humaines (SIRH) externalisé par GENÈVE AÉROPORT : http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/AGREMENT_AIG_externalisation_V_anonymise.pdf

Utilisation par les Services Industriels de Genève d'un logiciel de gestion des données santé : <http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/Agrement-07-11-13.pdf>

Agréments (vidéosurveillance)

Installation d'un système de vidéosurveillance dans la commune de Meinier : http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/AGREMENT_VS_Meinier_V.pdf

Installation de caméras par les Transports publics genevois (TPG) dans les agences de Bachet-de-Pesay, de Rive et de Cornavin : http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/AGREMENT_30_10_13.pdf

Recommandations (transparence)

Refus du département de la santé (DARES) d'accorder un droit d'accès à un rapport d'inspection : http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/RECOMMANDATION_16_10_13_V_anonymisee.pdf

Refus du département de la sécurité (DS) d'accorder un droit d'accès aux montants dépensés à titre de coaching pour les hauts fonctionnaires de l'Etat : http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/RECOMMANDATION_Annonymise_2013_11_04.pdf

Jurisprudence

Chambre administrative de la Cour de justice (Genève)

ATA/717/2013 : pertinence et nécessité de conserver dans un fichier de police des données personnelles relatives à une procédure pénale classée sans inculpation.

En l'espèce, l'enquête de police ouverte en 2006 concernait des soupçons d'abus sexuel sur mineur. La prescription de l'action pénale courant jusqu'en 2027, la décision de la cheffe de la police de conserver jusqu'à cette échéance le dossier d'enquête qu'elle a constitué et les données y relatives inscrites dans ses fichiers informatiques contreviendrait à la jurisprudence de la Cour EDH et du Tribunal fédéral, qui impose, sous l'angle de la proportionnalité d'une telle conservation, un examen en fonction des circonstances concrètes. En l'occurrence, l'enquête de police s'est limitée à l'audition du mineur et de ses parents. La procédure ouverte par le Ministère public a été classée par décision du même jour, sans que le recourant, mis en cause, soit même entendu par la police ou un juge d'instruction. Il ne ressort ni du dossier ni de l'instruction de la cause que des éléments postérieurs à l'enquête justifieraient la conservation des données contestées. Compte tenu de ces circonstances spécifiques et dès lors que l'intégralité des pièces de l'enquête de police figurent dans le dossier de la procédure pénale qui restera en main du ministère public, c'est à tort que la cheffe de la police a refusé d'entrer en matière sur la requête du recourant.

Les pièces de l'inventaire du dossier de police devront être détruites et toute donnée informatique figurant dans sa base de données permettant de relier Monsieur X avec l'enquête de police préliminaire devra être supprimée : <http://justice.geneve.ch/tdb/Decis/TA/ata.tdb?F=ATA/717/2013&HL=LIPAD>

Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération (JAAC)

2013.2 (p. 9-21) Zugänglichkeit nach dem Öffentlichkeitsgesetz von Angaben über Beratungsmandate; Gutachtersauftrag : Relation LTrans-LMP. Droit d'accès à des documents contenant des mandats à des consultants. Marche à suivre pour la divulgation des données : <http://tinyurl.com/nly2z5u>

2013.3 (p. 22-27) Accès en vertu de la loi sur la transparence à des documents officiels concernant le controlling des achats de l'administration fédérale : Marchés publics, clause de confidentialité, droit d'accès, secrets d'affaires, protection des données personnelles, protection du processus décisionnel, protection de l'exécution de mesures concrètes, controlling des achats, autorité compétente : <http://tinyurl.com/nkobigi>

Législation

Conseil fédéral

Entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2014, de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH) avec des dispositions sur la transparence et la protection des données <http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2013/3215.pdf> et de ses ordonnances d'application:

- Ordonnance relative à la recherche sur l'être humain (ORH) <http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2013/3381.pdf>
- Ordonnance sur les essais cliniques (OClin) <http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2013/3407.pdf>
- Ordonnance d'organisation concernant la LRH (Org LRH) <http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2013/3455.pdf>

Ordonnance relative au système d'information en matière pénale de l'Administration fédérale des douanes (OSIP-AFD) <http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2013/3361.pdf>

Loi genevoise sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données (LIPAD)

La LIPAD a été modifiée par le parlement en date du 27 septembre 2013 (délai référendaire au 6 novembre 2013). Elle porte, d'une part, sur un certain nombre d'adaptations dues à l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution cantonale (durée du mandat porté de 4 à 5 ans ; rattachement au Département présidentiel) et, d'autre part, sur des modifications du statut du préposé cantonal. C'est ainsi que la fonction de préposé suppléant a été transformée en celle de préposé adjoint et que les nouveaux préposés pourront exercer une autre activité lucrative « pour autant qu'elle ne soit pas susceptible de nuire à son indépendance et à l'accomplissement de sa fonction ». Enfin, la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et

canton de Genève (rs-GE B 1 01) a été complétée par l'introduction d'un nouvel article sur l'élection du préposé cantonal et du préposé adjoint. <https://www.ge-fao.ch/Article-114909>

Loi genevoise instituant les numéros d'identification personnels communs

Cette loi a été adoptée par le parlement en date du 20 septembre 2013 (délai référendaire au 6 novembre 2013). Elle introduit dans la LIPAD la définition suivante : « [est un] numéro d'identification personnel commun, le numéro commun à deux ou plusieurs institutions constitué d'une suite de chiffres, comprenant cas échéant des lettres et signes, qui est destiné à identifier des personnes physiques ou morales recensées auprès de ces institutions ». Elle permet l'utilisation conjointe de cet identifiant par le fisc et le registre foncier ainsi que par l'office cantonal de la population, le service de la consommation et des affaires vétérinaires et le fisc. Enfin, elle prévoit que le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil dans les 2 ans un rapport portant sur l'efficacité et les avantages attendus de l'utilisation des numéros d'identification personnels communs : <https://www.ge-fao.ch/Article-114928>

Publications

Bushé, Jean. Vidéosurveillance : mise en perspective du cas genevois et point de vue éthique. Étude réalisée à l'attention du bureau des préposés à la protection des données et à la transparence du canton de Genève, août 2013

Cette étude a pour but d'amorcer une réflexion sur l'utilisation de la vidéosurveillance dans l'espace public. Elle offre une mise en perspective du cas genevois par le truchement des considérations des acteurs communaux clés et par une perspective comparée de l'organisation cantonale en matière de vidéosurveillance. L'auteur mentionne l'insuffisance de la documentation concernant un recensement des systèmes vidéo de gestion cantonale, analyse la diversité des concepts globaux de sécurité impliquant une utilisation différenciée de la vidéosurveillance au sein des municipalités et compare les modalités de contrôle des autorités romandes de protection des données. Finalement, il propose un regard éthique sur cette thématique: <http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/Etude-universitaire-vidéosurveillance.pdf>

Pärli, Kurt. « La protection des données et l'échange de données dans la CII ». Avis de droit pour la Collaboration interinstitutionnelle (CII), mars 2013

L'un des objectifs prioritaires de la Collaboration interinstitutionnelle (CII) est d'améliorer la collaboration entre acteurs impliqués (AI, AC, aide sociale, formation professionnelle et les autorités du domaine de l'intégration) au profit des personnes aux prises avec des problèmes multiples. Cette collaboration dépend entre autre d'un échange des données harmonieux. Ainsi, Prof. Kurt Pärli, docteur en droit et juriste, a rédigé à la demande des comités nationaux CII, un avis de droit concernant «La protection des données et l'échange de données dans la CII » (uniquement en allemand, avec résumé en français). Il y décrit les conditions préalables nécessaires à l'échange de données entre les divers acteurs CII et analyse individuellement chacun des acteurs concernés. Les bases juridiques liées à l'échange de données entre institutions sont complexes et confuses ; l'avis présente une vue d'ensemble structurée. Il arrive à la conclusion qu'un consentement juridiquement valable, expressément donné par l'intéressé en connaissance de cause et de son plein gré constitue une base légale suffisante pour autoriser l'échange de données et remplacer les bases légales manquantes : <http://www.iiz.ch/fr-ch/dynasite.cfm?dsimid=106215>

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT)

- **Analyse d'impact relative à la protection des données** : le Préposé fédéral offre un outil qui permet d'anticiper les risques en ciblant très tôt dans le développement d'un nouveau projet les points problématiques en matière de protection des données. Le questionnaire en ligne aborde les différents aspects d'un projet qui nécessite l'utilisation de données personnelles. L'évaluation finale donne une vision objective de l'impact que peut avoir la protection des données sur un projet et donne différents conseils: <http://www.edoeb.admin.ch/datenschutz/00626/00743/01128/index.html?lang=fr>
- **Webtracking** : Les exploitants de sites web et les réseaux publicitaires recourent au *webtracking* pour suivre les activités des visiteurs sur un site donné ou pour observer le comportement de navigation des internautes. Les données ainsi collectées permettent de tirer des conclusions quant aux intérêts, préférences ou habitudes des internautes. Mais nombre des instruments de *webtracking* posent problème du point de vue de la protection des données : <http://www.edoeb.admin.ch/datenschutz/00683/01103/index.html?lang=fr>

- **Transparence :**

Recommandation du 23 août 2013: OFPER / Répartition linguistique des personnes occupant une fonction dirigeante. Établissement d'un document par traitement informatisé simple <http://tinyurl.com/puagln7>

Recommandation du 22 août 2013: AFC / Accès aux données relatives à l'impôt fédéral direct. Établissement d'un document par traitement informatisé simple : <http://tinyurl.com/oquzdba>

Conseil fédéral

- **Rapport « Cadre légal pour les médias sociaux » :** En réponse à la question soumise par la conseillère nationale Viola Amherd à propos du cadre juridique régissant les médias sociaux, ce rapport examine les dispositions légales existantes. Appliquées à bon escient, les dispositions générales contenues dans les lois en vigueur (p. ex. LPD, CP, CC, LCD) apportent une réponse adéquate à la plupart des problèmes que posent ou que pourraient poser les plateformes sociales aux particuliers et à la collectivité. Toutefois, il n'est pas certain que les dispositions existantes se révèlent efficaces dans la pratique. Ce doute concerne notamment l'application du droit en cas de conflit, compte tenu de l'orientation internationale des plateformes, de la communication anonyme et du problème posé par l'identification de la responsabilité des divers participants (utilisateurs, exploitants de plateformes, fournisseurs de services, etc.). Il n'est pas exclu que des modifications de la loi puissent quelque peu améliorer la situation, par exemple en matière de protection des données, de protection de la jeunesse et d'identification de la responsabilité des fournisseurs de services qui permettent l'accès à un réseau (exploitants de plateforme et fournisseurs de services) : <http://tinyurl.com/peo4aad>
- **Rapport « Le libre accès aux données publiques comme priorité stratégique de la cyberadministration » :** Pour remplir ses tâches légales, l'administration publique produit, traite et collecte des données de haute qualité aussi nombreuses que variées. Permettre que ces données soient publiées et réutilisées, c'est ouvrir un important potentiel non seulement d'amélioration de la transparence et de l'efficacité de la gestion de l'administration, mais encore de création de valeur économique : <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/32036.pdf>

Unité de pilotage informatique de la Confédération

Dix-septième rapport semestriel MELANI : il rapport traite en particulier de la plus grave attaque DDoS de l'histoire d'Internet, des attaques contre l'e-banking dues aux chevaux de Troie pour téléphones mobiles, et des nombreux actes d'espionnage ciblés. MELANI publie par la même occasion des recommandations de sécurité concernant les systèmes de contrôle industriels ainsi que les systèmes de gestion de contenu. <http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=50748>

OCDE

Les délégués de plus de 30 pays de l'OCDE ont arrêté dix principes stratégiques visant à moderniser l'administration publique par le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) : *OECD E-Government Project. Draft OECD Principles on Digital Government Strategies: Bringing Governments Closer to Citizens and Businesses* <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/32540.pdf>

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (France)

Recommandations de sécurité relatives aux ordiphones http://www.ssi.gouv.fr/IMG/pdf/NP_Ordiphones_NoteTech.pdf

Actualités de la CNIL – Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)

Règlement européen sur la protection des données : une étape décisive franchie par le Parlement européen. La Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) a, le 21 octobre 2013, adopté à une forte majorité sa position visant la proposition de règlement de l'UE sur la protection des données personnelles, ainsi que la proposition de directive présentée en parallèle en matière de police et de justice. <http://www.cnil.fr/linstitution/actualite/article/article/reglement-europeen-sur-la-protection-des-donnees-une-etape-decisive-franchie-par-le-parlemen>

Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Newsletter Nr. 39 :

https://secure.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/EDPS/PressNews/Newsletters/Newsletter_39_EN.pdf

35^e Conférence internationale des Commissaires à la protection des renseignements personnels et de la vie privée

Les résolutions de la 35^e Conférence internationale à Varsovie sont disponibles en français sur le site de l'autorité canadienne : http://www.priv.gc.ca/resource/int/conf_13_f.asp

Résumé des résolutions, par Cynthia Chassigneux, avocate à la Commission d'accès à l'information (CAI) au Québec, publié sur son blog « Vie privée d'ici et d'ailleurs » : <http://chassignc.blogspot.fr/2013/09/pologne-resolutions-de-la-conference.html>

Conférences, formations et séminaires

CLUSIS

Serious game et cybersécurité. Le ludique et le critique : Le monde numérique de la cybersécurité est-il virtuel? Les cyberattaques, le vol d'information, le phishing, etc. ont des répercussions bien réelles tant économiques, que juridiques ou personnelles. Comment le monde du jeu aborde-t-il la sécurité de l'information? Le Clusis vous invite à « jouer la cybersécurité ».

Genève, 12 novembre 2013 de 17h à 19h suivie d'un apéritif réseautage : <http://www.clusis.ch>

IDHEAP

eGov Innovation Day : Cette journée de conférences consacrées à la digitalisation de l'Etat et des communes réunira en particulier Denis Morel actuel responsable de l'unité eGovernment de La Poste, Andreas Ladner professeur et directeur du programme smartvote à l'IDHEAP ou encore Grégoire Dussex premier vice-président du Grand Conseil Valaisan qui reviendra sur la mise en place du premier parlement sans papier! Une table ronde autour de la transparence en ligne clôturera ce premier eGov Innovation Day. Sierre, 15 novembre 2013 dès 09h00 : www.egovinnovation.ch

Annual Conference on European Data Protection Law 2013

This year's conference will focus on the role of cloud computing services and social networks in applying EU data protection law. It will also provide participants with an update on the current legislative proposals at EU level (COM(2012)10 and COM(2012)11) and the most recent case law of the CJEU.

Trier, 18 November 2013 – 19 November 2013 <http://tinyurl.com/nskpunf>

CEDIDAC

Vidéosurveillance et protection des données. Limites légales et enjeux pratiques.

Lausanne, 21 novembre 2013 <http://tinyurl.com/onmdrda>

Uni Fribourg

La protection des données dans les réseaux sociaux

Fribourg, 6 décembre 2013 : <http://www.unifr.ch/euroinstitut/de/aktivitaeten/weiterbildung>

Important

Cette lettre d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettrons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.

Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : ppdt@etat.ge.ch

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : ppdt@etat.ge.ch